

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 83 (1957)  
**Heft:** 16

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CARNET DES CONCOURS

### Bâtiment administratif pour la direction des P.T.T., à Berne

#### Jugement du jury

A la demande du Conseil communal de la Ville de Berne, la Direction des travaux II a ouvert un concours de projets, afin que soient examinées les possibilités de construire sur les terrains sis entre Aargauerstalden, Viktoriastrasse et Schönburgstrasse des bâtiments administratifs pour la Direction générale des P.T.T. à Berne. Tous les architectes et ingénieurs de nationalité suisse pouvaient participer à ce concours. Des 79 projets présentés, 75 ont pu être jugés. Le 18 juin 1957, le jury, composé de MM. Dr E. Anliker, directeur des travaux II de la Ville (président), H. Hubacher, directeur des travaux I de la Ville, A. Gnaegi, chef du Service des travaux, J. Ott, directeur des Constructions fédérales, Dr W. A. v. Salis, secrétaire général des P.T.T., P. Rohr, chef du Service des constructions des P.T.T., Henry Daxelhofer, architecte S.I.A./B.S.A., Otto Senn, architecte S.I.A./B.S.A. à Bâle, Jean Tschumi, professeur, architecte S.I.A./B.S.A. à Lausanne, H. Bosshard, urbaniste, W. Hauser, architecte au Service des constructions des P.T.T., Hans Andres, architecte S.I.A./B.S.A., a pris la décision suivante :

- 1<sup>er</sup> prix, 6000 fr., projet n° 30, « Posita II ». Auteurs : *Fritz Neuenschwander*, architecte G.A.B., à Berne, et *Rudolf Zürcher*, architecte G.A.B. Collaborateur : *Cla Salis*, architecte.
- 2<sup>e</sup> prix, 5800 fr., projet n° 46, « Mutz I ». Auteur : *Arnold Gfeller*, architecte F.S.A.I., Bâle. Collaborateur : *Hans Gjeller*.
- 3<sup>e</sup> prix, 5600 fr., projet n° 28, « Tele ». Auteur : *Robert Wyss*, architecte, Berne. Collaborateurs : *W. Pfeiffer*, *H. Ellenberger*.
- 4<sup>e</sup> prix, 5300 fr., projet n° 43, « Nydegg ». Auteur : *Wolfgang Stäger*, architecte, Zurich.
- 5<sup>e</sup> prix, 5200 fr., projet n° 18, « Gélinotte ». Auteur : *Max Richter*, architecte E.P.L./S.I.A., Berne. Collaboratrice : *F. Richter*, architecte.
- 6<sup>e</sup> prix, 5100 fr., projet n° 32, « Etoile ». Auteur : *Friedr. Stalder*, architecte S.I.A., Berne. Collaborateur : *Felix Wyler*.
- 7<sup>e</sup> prix, 5000 fr., projet n° 31, « Ahoi ». Auteurs : *Otto Brechbühl*, architecte B.S.A./S.I.A., Berne, et *Jacob Itten*, arch. dipl. S.I.A., Berne.

De plus, 7 projets ont été achetés au prix de Fr. 1000.— :

Projet n° 29, « Helvetia ». Auteur : *Werner Küenzi*, architecte, Berne. — Projet n° 25, « Fisch ». Auteurs : *Hans Hostettler*, architecte, Berne, et *Hans Habegger*, architecte, Berne. — Projet n° 41, « Urs I ». Auteurs : *Gotthold Hertig*, architecte, Aarau ; *Willi Hertig*, architecte, Zurich ; *Walter Hertig*, architecte, Zurich. — Projet n° 3, « Orion ». Auteur : *Alfred Vollenwyder*, Berne. — Projet n° 67, « Pumpernickel ». Auteurs : *Max P. Kollbrunner*, architecte, Zurich 6, et *Theo Hotz*, architecte, Zurich 7. — Projet n° 65, « Blitz ». Auteur : *Dieter Feth*, architecte, Zurich 2/59. — Projet n° 73, « Schachtelhalm ». Auteurs : communauté d'architectes *Ed. Neuenschwander*, *Rud. Brennenstuhl* et *Math. Mettler*, Zurich 1.

Le jury est arrivé à la conclusion qu'aucun projet ne répond simultanément aux exigences architectoniques de la ville et aux exigences d'exploitation et par conséquent ne pouvait être recommandé pour être développé. Ayant procédé à des études approfondies lors de l'examen des travaux, le jury est cependant persuadé qu'il est possible de réaliser un groupe donnant entière satisfaction du point de vue exploitation et respectant les exigences architectoniques. C'est pourquoi il recommande aux autorités compétentes d'inviter

les auteurs de projets primés et achetés à participer à un concours plus restreint. Sur une base nouvelle pour l'exécution de la construction, on peut attendre des architectes qui se sont déjà distingués par des travaux de qualité, la présentation de projets appropriés.



SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG  
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT  
SERVICIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO  
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)  
Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

#### Emplois vacants :

*Section du bâtiment et du génie civil*  
508. *Technicien ou dessinateur en génie civil expérimenté*. Génie civil et béton armé. Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse romande.

510. *Dessinateur en bâtiment-chef de chantier*. Bureau d'architecture. Canton des Grisons.

512. *Dessinateur en béton armé ou en génie civil*. Bureau d'ingénieur. Canton de Berne.

514. *Dessinateur en béton armé*. Bureau d'ing., Zurich.

516. *Technicien en bâtiment*, plusieurs années de pratique. Bureau d'architecture. Zurich.

520. *Architecte ou technicien ou dessinateur en bâtiment*, sens artistique et expérience. Bureau d'architecture. Zurich.

522. *Technicien en génie civil ou dessinateur*. Génie civil et béton armé. Bureau d'ingénieur. Suisse centrale.

524. *Technicien ou dessinateur en bâtiment*. Travaux de bûreaux. Petite fabrique de volets à rouleaux. Canton de Zurich.

(Suite page 6 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

## DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 5 et 6 des annonces)

## NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES

### Exigences techniques demandées au mortier bitumineux pour revêtements de chaussée

(Voir photographie page couverture)

Le trafic routier a connu ces dernières années une extension imprévisible. Parallèlement à ce fait, la vitesse et le tonnage de la circulation se sont intensifiés. Ces constatations ont pour conséquence des exigences de plus en plus sévères pour la superstructure et le revêtement de la chaussée, c'est-à-dire que leur solidité et leur qualité doivent être constamment améliorées. Pour les revêtements bitumineux, cela signifie un travail de plus en plus exact dans leur composition, leur préparation et leur mise en œuvre. C'est pourquoi une entreprise de construction de routes, qui veut rester à la hauteur, est obligée d'en référer à un laboratoire routier. Des exigences toutes particulières sont demandées aux installations de préparation. Des erreurs de dosage et de température ne doivent plus se présenter, c'est-à-dire que l'exactitude du processus de travail de l'installation doit être constamment améliorée et continuellement contrôlée. C'est pourquoi il faut applaudir à l'émission par la V.S.S., il y a trois ans, de normes pour les bétons de bitume et les bétons de bitume-goudron, normes qui fixent les exigences demandées d'un mortier bitumineux et d'un revêtement de chaussée. Ces normes ont trouvé une large diffusion. Elles épargnent un grand travail au maître de l'œuvre puisque dans les soumissions il n'a qu'à les prescrire comme partie du contrat.

La Stuag est une entreprise de premier plan dans le domaine de la construction de revêtements de chaussée. Elle dispose d'installations de préparation modernes, de même que d'un propre laboratoire technique. Celui-ci s'occupe, sur des bases scientifiques, de la composition des revêtements, des contrôles d'exécution, des analyses de sols, etc.